CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E11876** **VALABLE JUSQU'AU** **15/12/2026**

ÉDITÉ LE **13/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2000
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2012
Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2000B01871

Siret : **906 180 096 00016**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 3422662

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5137236204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5137236204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE MARIE ET COMPAGNIE**

6 RUE DU MARAIS
REMILLY SUR LOZON
50570 REMILLY LES MARAIS

Téléphone : 02 33 77 10 00 **Fax :** 02 33 77 10 05
Portable : 0676287382

Site Internet :
E-mail : gestion@marie-et-cie.com

Responsabilité légale :
ETUDES COMMERCIALISATION INNOVATION (339 651 606) / MARIE JULIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 55 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/11/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	07/11/2024
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	07/11/2024
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	11/12/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	07/11/2024
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.